

Politique de prévention et d'intervention en toxicomanie



Document préparé par Luc Rathé
Éducateur en prévention des toxicomanies

Politique amendée le 27 novembre 2006

Préambule

Compte tenu de la réalité vécue dans notre société par rapport à la consommation d'alcool et de drogues, les écoles se sentent de plus en plus concernées par cette problématique.

Les écoles étant des milieux privilégiés d'apprentissage et d'éducation, elles sont conscientes de leurs responsabilités à l'égard de cette problématique. Plusieurs mesures de prévention ont déjà été mises en place dans le but de prévenir les toxicomanies et d'aider les élèves aux prises avec des problèmes de consommation.

Cependant, il est important d'établir clairement les règles quant à la consommation et (ou) la possession de drogues et (ou) d'alcool dans leur environnement immédiat. Ces règles ont pour but de responsabiliser les élèves et leurs parents relativement aux conséquences qu'entraîneraient la possession et (ou) la consommation d'alcool ou de drogues à l'école ou dans son environnement, et ce, pour la durée de leur fréquentation au Collège.

La démarche proposée vise à :

1. Prévenir l'apparition de problèmes de consommation;
2. Aider les élèves aux prises avec des problèmes de consommation.

L'approche sera humaniste et favorisera une démarche personnelle de l'élève en vue d'obtenir une aide appropriée.

Toutefois, cette approche se fait dans un encadrement précis compte tenu que le Collège interdit la possession et/ou la consommation d'alcool et de drogues à l'école, ce qui peut entraîner une étude de renvoi.

1. Auprès des élèves

- ⇒ Donner l'information juste face aux différentes substances et à leurs effets;
- ⇒ Inviter les élèves ayant des habitudes de consommation à s'interroger et à consulter au besoin;
- ⇒ Aider à améliorer leur estime de soi et leur confiance en elles.

Moyens

- ⇒ Rencontres durant les périodes d'enseignement et présentation d'ateliers de prévention;
- ⇒ Rencontres individuelles;
- ⇒ Présentation d'ateliers thématiques.

2. Auprès des parents

- ⇒ Tenir des rencontres individuelles;
- ⇒ Assurer un soutien téléphonique;
- ⇒ Offrir des conférences et des ateliers.

3. Auprès des enseignants et des surveillants

- ⇒ Les aider à identifier les élèves qui ont des problèmes de consommation;
- ⇒ Faire en sorte que tous les éducateurs se sentent concernés;
- ⇒ Les aider à s'outiller dans leur interaction avec les élèves aux prises avec des problèmes de consommation.

4. Auprès de la direction

- ⇒ La tenir informée de la situation face à la consommation dans son école;
- ⇒ La sensibiliser et l'aider à mettre en place des mesures adéquates;
- ⇒ Favoriser des rencontres avec l'APECSM (Association des parents d'élèves du CSM).

Volet intervention

1. Élève qui est fortement soupçonné de consommer

Première fois :

- ⇒ Rencontre avec l'éducateur afin de faire le point avec l'élève et déterminer l'aide requise;
- ⇒ Implication des parents, s'il y a lieu;
- ⇒ Possibilité d'une évaluation par l'éducateur en prévention des toxicomanies (EPT);
- ⇒ Possibilité de mesures disciplinaires.

Deuxième fois :

- ⇒ Rencontre avec l'éducateur;
- ⇒ Rencontre avec l'EPT;
- ⇒ Implication des parents;
- ⇒ Encadrement de l'élève;
- ⇒ Mesures disciplinaires.

2. Élève qui est prise en possession d'objets de consommation

Première fois :

- ⇒ Rencontre avec la Direction et l'éducateur afin de faire le point avec l'élève et déterminer l'aide requise;
- ⇒ Implication des parents, s'il y a lieu;
- ⇒ Possibilité d'une évaluation par l'éducateur en prévention des toxicomanies (EPT);
- ⇒ Les objets pourront être remis aux policiers.

Deuxième fois :

- ⇒ Rencontre avec la Direction et l'éducateur;
- ⇒ Rencontre avec l'EPT;
- ⇒ Implication des parents;
- ⇒ Encadrement de l'élève;
- ⇒ Mesures disciplinaires;
- ⇒ Les objets pourront être remis aux policiers.

3. Élève qui est prise à consommer et (ou) en possession d'alcool et (ou) de drogues

Première fois :

- ⇒ Rencontre avec la Direction et l'éducateur;
- ⇒ Rencontre avec l'EPT (évaluation de l'état de la consommation);
- ⇒ Implication des parents (rencontre avec l'EPT);
- ⇒ Invitation pour l'élève et ses parents à assister au groupe Info-Parents-Ados de « Virage »;
- ⇒ Suspension à l'externe;
- ⇒ Étude du dossier de l'élève et possibilité de renvoi;
- ⇒ Signature d'un contrat d'engagement dans le cas où l'élève réintègre ses cours après la suspension;
- ⇒ Remise aux policiers des substances illicites saisies.

Deuxième fois :

- ⇒ Rencontre avec la Direction et l'éducateur;
- ⇒ Rencontre avec l'EPT;
- ⇒ Implication des parents;
- ⇒ Invitation pour l'élève et ses parents à assister au groupe Info-Parents-Ados de « Virage »;
- ⇒ Suspension à l'externe;
- ⇒ Étude de renvoi;
- ⇒ Remise aux policiers des substances illicites saisies.

4. Trafic ou distribution de matières illicites

- ⇒ Saisie des substances illicites;
- ⇒ Appel aux policiers;
- ⇒ Avis aux parents;
- ⇒ Étude du renvoi.

Cette séquence vaut pour toute la durée de fréquentation au Collège.